



**REGIE DE L'OFFICE DE T
SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260303-DELOT2026_005-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six - le mardi trois mars à dix-huit heures et trente six minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt-cinq février s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Sandrine FOURNIER, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs Clément BERRUX, Bernard SEJALON, Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER, Philippe CHEVRAT, Jean-François MOUSSET, Renaud GUYON

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Madame Nadine CHAMBEL à Madame Amandine ROSSET
Monsieur Lionel CANON à Monsieur Clément BERRUX
Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 04 décembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard SEJALON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2026/005

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2026 – BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE
TOURISME – AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 16

Délibération télétransmise le : 05 mars 2026

Mise en ligne du 05 mars 2026 au 05 mai 2026

Délibération exécutoire le : 05 mars 2026

9 BS

N°2026/005

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2026
BUDGET DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de donner un avis sur les modifications budgétaires suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre financier de l'exercice.

La présente décision vise notamment à assurer la reprise des résultats de l'exercice 2025.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur le projet de budget supplémentaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

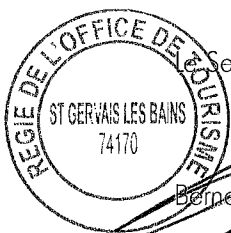
Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE à l'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur le budget supplémentaire de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Secrétaire de séance

Bernard SEJALON



Jean-Marc PEILLEX